

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace Simone Veil à Montastruc la Conseillère.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALESSES, Philippe SEILLES,

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 02/09/2020

Membres présents : 46

Pouvoir : 1

CCCB : Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Sandrine PENAVERE, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY

CCF : Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Corinne GERMANO, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCE,

CCHT : Chantal AYGAT, François CODINE, Jean Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Bruno PASQUIER, Laurent ZANETTI

CCVA : Maxime ANTONY, Thierry ASTRUC, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Marc DUMOULIN, Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas ALARCON à Jean-Paul DELMAS

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 20/006

Objet : Commissions thématiques – Commission Marché à Procédure Adaptée

Le Président expose que deux points vont être abordés :

Point 1 : les commissions

Ce point sur les commissions est une information auprès des délégués du PETR. Maintenant que le Conseil Syndical a approuvé les délégations de chaque Vice-Président, Il convient de mettre en place les différentes commissions internes du Comité Syndical,

Les commissions thématiques doivent accompagner les Vice-Présidents pour exercer au mieux leurs délégations, sans avoir pouvoir de décision : elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis simples ou formulent des propositions.

Les délégués doivent se mobiliser pour animer, faire vivre et évoluer le projet de territoire. Il précise que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit être représenté dans ces commissions. C'est un appel à relayer auprès des délégués, titulaire ou suppléant, pour leur inscription dans les commissions. Il convient donc de relancer les délégués de chaque EPCI pour que les vice-présidents puissent réunir leurs commissions et commencer à travailler rapidement. Lors du prochain Bureau, le nombre des commissions et leurs thématiques seront définis.

Point 2 : la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Président présente la composition de la Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : elle est constituée du Président (ou de son représentant) de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant par EPCI issus du Bureau. Elle se réunira selon la nature, le montant du marché et les financements mobilisés sur l'objet du marché. Des personnes qualifiées et agents techniques pourront être invités à siéger à la commission MAPA avec voix consultative.

Elle se réunira selon la nature, le montant du marché et les financements mobilisés sur l'objet du marché. Des personnes qualifiées et agents techniques pourront être invités à siéger à la commission MAPA avec voix consultative.

Composition de la Commission MAPA	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie Luce FOURCADE	Patrice LAGORCE
Joël CAMART	Anne Sophie PILON
Véronique MILLET	Patrick PLICQUE
Cédric MAUREL	Isabelle GAYRAUD
Daniel DUPUY	Colette SOLOMIAC

Cette information vous est présentée, dans un souci de transparence, et par anticipation, pour lever toute ambiguïté en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

Les membres du Conseil Syndical du PETR Tolosan approuvent à l'unanimité les délégations confiées par le Président aux 10 Vice-Présidents.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 10 septembre 2020

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 10 septembre 2020
Au registre sont les signatures